

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 21 NOVEMBRE 2023

À BOCAPOLE, À BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt et un novembre deux mille vingt-trois, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (10) : Cécile VRIGNAUD, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Pouvoirs (1) : Anne-Marie REVEAU pouvoir à Pascal LAGOGUEE

Absents (5) : André GUILLERMIC, Claire PAULIC, Michel PITORIN, Anne-Marie REVEAU, Benoit SIMONNEAU

Date de convocation : 15-11-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LAGOGUEE

FINANCES

Budget Bocapole : Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice ;

Considérant qu'une modification des crédits est nécessaire afin de prendre en compte l'acquisition de matériels (tables, bloc parking et téléviseurs pour salles de réunion) ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM	
011	60612	314	Energies - Électricité	-1 065,00 €	108 935,00 €	
023	023	314	Virement à la section d'investissement	1 065,00 €	1 065,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				0,00 €		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM	
21	2188	314	Autres	3 300,00 €	3 454,14 €	
20	2051	314	Logiciel	-2 235,00 €	765,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				1 065,00 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
021	021	314	Virement de la section de fonctionnement	1 065,00 €	1 065,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				1 065,00 €	

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- **approuver la décision modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le **29 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **29 NOV. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

